

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON ST-TROPEZ**

**DOCUMENT AFFICHE DU 21/10/25 AU 05/11/25**

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Nombre de syndics en exercice     | : 12 + 4 |
| Nombre de présents ou représentés | : 08     |
| Pour                              | : 08     |
| Contre                            | : 0      |
| Abstention                        | : 0      |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT  
Séance du 14 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 14 octobre à huit heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 30 septembre 2025, sous la présidence du M. Christian Gallo.

**Etaient présents :** René Isnard, Joël Christophe, Michel Costanzo, Daniel Robert, Jérôme Samuel, Christian Troja, Nicolas Richier.

**Était absent et excusé :** Rémi Lieutier

**Etaient absents :** Bernard Nal, Jean Noel Nal, Christian Garcin

**Assistaient sans voix délibérante à la réunion :** Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier)

**Secrétaire de séance :** Joël Christophe

**Objet :** Choix du mode de consultation pour l'achat et la pose d'un moteur électrique et d'un moteur de secours pour les stations des Empeygnées et de St Martin.

M. le Président propose de lancer une consultation pour l'achat de 2 moteurs électriques dont la pose d'un de ces 2 moteurs électriques sera affectée à la station de pompage des Empeygnées en commune d'UPAIX.

Le second sera entreposé dans les locaux sur la parcelle de M. Bardonnenc.

La consultation sera de type MAPA marché de travaux < 90 000 € et sera déposée sur le site des marchés publics avec une publicité de 30 jours, à l'issue de la réception des offres, un rapport d'analyse des offres sera rédigé puis présenté en commission des travaux puis le conseil syndical délibérera sur l'entreprise ayant obtenu le marché.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical acceptent à l'unanimité des membres présents de :

- De lancer une consultation pour l'achat de 2 moteurs électriques dont le montant de la dépense est estimé à environ 50 000 €
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance  
Joël Christophe

Commission Syndicale du 14 octobre 2025

Certifiée et rendue exécutoire  
Le Président,  
Christian Gallo